



52 avenue de la Libération – CS 80450 - tél. : 05.56.03.94.50

## COMMUNE DE BIGANOS

### Département de la Gironde

Arrêté n°2024/0116  
prorogeant l'arrêté n°2024/0092

**Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

#### IMPASSE DE CANAULEY

Monsieur Le Maire de Biganos, Président de la COBAN,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté du Maire n°23-002 en date du 23 janvier 2023 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire de Biganos à Monsieur Georges BONNET en sa qualité de 1er Adjoint

VU l'arrêté n°2024/0092 en date du 21/02/2024

**CONSIDÉRANT** que réintervention nécessaire

#### -ARRÊTE-

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté 2024/0092 du 21/02/2024, portant réglementation de la circulation IMPASSE DE CANAULEY OUEST, sont prorogées jusqu'au 18/03/2024.

**Article 2 :** Monsieur Le Maire de Biganos est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Biganos, le 29/02/2024  
Pour le Maire, par délégation,



Georges BONNET

#### **DIFFUSION :**

- Madame Delphine GHEFFAR (MEDIACO)
- Monsieur Le Maire de Biganos

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du

.../...

*présent document.*